

Nouveau Pacte Social pour la Côte-d'Or

Prévention et Protection de l'Enfance





Préambule

La prévention et la protection de l'enfance constituent des missions essentielles du Département. Nous accompagnons les plus fragiles - nos enfants - et leurs familles et nous préparons l'avenir de notre Nation et de nos territoires.

Pour les réaliser, le Département s'appuie sur des professionnels qu'il emploie directement ou par le biais des acteurs associatifs auxquels il délègue certaines de ses missions. La publication du nouveau Pacte Social en faveur de l'enfance constitue pour moi l'occasion de leur rendre un hommage appuyé au regard des difficultés qu'ils rencontrent au quotidien, mais aussi des remarquables réussites auxquelles ils parviennent.

Depuis maintenant des années, les alertes se multiplient sous la forme de rapports publiés par des acteurs institutionnels ou associatifs qui mettent en lumière les défis auxquels les missions de prévention et de protection de l'enfance sont confrontées.

Ce nouveau Pacte Social se veut résolument optimiste et entend répondre, dans les compétences dévolues au Département, aux enjeux considérables qui traversent ces missions :

- · Soutenir les familles en difficulté en développant les capacités parentales ;
- Rééquilibrer les chances pour les enfants protégés en agissant sur leurs parcours, leur santé, leur scolarité et leur accès à la culture, au sport et aux loisirs comme tout un chacun;
- Accompagner les professionnels et renforcer l'attractivité des métiers, notamment en faisant mieux connaître les missions de prévention et de protection de l'enfance.

Ces enjeux sont autant de défis que nous relèverons ensemble, institutions, acteurs associatifs et citoyens. Il en va de l'avenir de notre jeunesse.

François SAUVADET

Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or

Etat des lieux

- Etat des lieux de la protection de l'enfance: les principaux chiffres nationaux, p.3
- Etat des lieux de la protection de l'enfance: les principaux chiffres en Côte-d'Or, p.4
- Des missions révélatrices des tendances de fond qui traversent la société, p.5
- Historique des lois de prévention et de protection de l'enfance,
- · L'organisation du Département au service des enfants et de leurs familles, p.8
- · Bilan du Schéma Départemental Enfance-Famille 2020-2025, p.14



nmmaire

Prévenir

- Soutenir les compétences parentales, p.16
- Agir sur la santé des enfants, p.20



Protéger

- Permettre la construction de parcours individualisés et éviter les ruptures, p.25
- Soutenir la scolarité des enfants protégés, p.28
- Développer l'autonomie des jeunes, p.31
- Améliorer la santé des enfants protégés, p.34
- Améliorer l'accès des enfants protégés à la culture, au sport et aux loisirs, p.37
- Lutter contre les violences sexuelles, p.41



Piloter

- Accompagner les acteurs de la prévention et de la protection de l'enfance et renforcer l'attractivité, p.45
- Ecouter et observer pour anticiper, p.48



01 Etat des lieux

Etat des lieux de la protection de l'enfance : les principaux chiffres nationaux

Une hausse considérable des mesures de protection en faveur des enfants depuis 30 ans

380 000

mesures d'aide sociale à l'enfance

pour des mineurs et des majeurs de

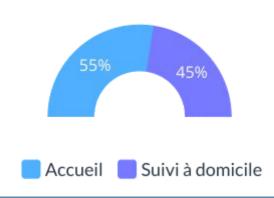
moins de 21 ans



Des mesures de placement désormais majoritaires par rapport aux mesures de suivi à domicile

Répartition des mesures

Entre l'accueil en dispositifs de protection de l'enfance et le suivi à domicile



Entre 2002 et 2022, le nombre de mesures visant l'accueil

des enfants protégés a crû de 49%

Une hausse toujours plus importante du budget des Départements consacré à la protection de l'enfance



En 2022, les Départements ont

consacré 9,9Md d'euros à la

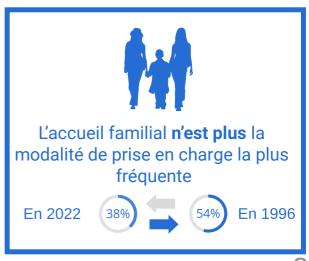
protection de l'enfance

Des dépenses à la charge des Départements qui ont crû de + 61 % en 25 ans

Des modifications majeures dans les capacités d'accueil des Départements

2 137 établissements en France : foyers de l'enfance, Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), pouponnières, villages d'enfants, lieux de vie et d'accueil (LVA)...

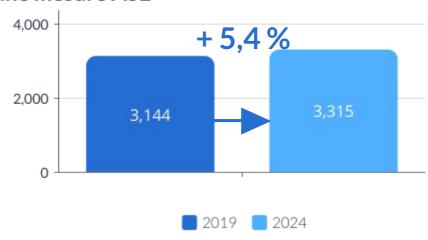
- ☐ Un taux d'occupation de **93** % en moyenne
- ☐ Une durée d'accueil de 14 mois en moyenne
- ☐ Une moyenne d'âge de **13 ans**



Etat des lieux de la protection de l'enfance: les principaux chiffres en Côte-d'Or

Une hausse constante et régulière des bénéficiaires de mesures de protection

Nombre d'enfants bénéficiaires d'au moins une mesure ASE



Un renforcement régulier des capacités d'accueil par le Département mais des modifications profondes dans leur répartition

252 places créées depuis 2022

Permettant d'accueillir les enfants et les jeunes confiés au Département au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance

Une hausse constante et régulière des informations préoccupantes parvenant au Département



+ 5,1 % par rapport à 2019

2 862 Informations préoccupantes traitées en 2019



+43 %

Part des enfants accueillis en établissements entre 2019 et 2024

Budget départemental consacré à la prévention et à la protection de l'enfance

Un budget en forte hausse depuis 10 ans



Des missions révélatrices des tendances de fond qui traversent la société

Les institutions et les professionnels concourant à l'exercice des missions de prévention et de protection de l'enfance sont confrontés aux difficultés qui traversent la société.

Ces missions en constituent, à cet égard, un miroir grossissant.

Alors même que l'accompagnement des familles et la prise en charge des enfants les plus fragiles sont, par nature, complexes, des tendances de fond irriguent l'exercice de ces missions et sont susceptibles de renforcer les difficultés rencontrées par les familles, les enfants, les professionnels et les institutions.

Une précarisation croissante et une dégradation de l'état de santé générale de la population





Les évolutions des structures sociales et des attentes sociétales

- Pauvreté renforcée par les phénomènes inflationnistes
- Inégalités territoriales et difficultés d'accès aux soins
- Développement des maladies chroniques et des troubles de santé mentale
- Exposition des plus vulnérables aux effets de la crise sanitaire
- Impact des écrans
- Sédentarité

- 1
 2

 3
 4
- Revendication des singularités (religieuses, culturelles, ethniques, sexuelles...)
- Intolérance de plus en plus grande de la société aux violences
- Émergence de nouveaux modèles familiaux (augmentation des divorces, hausse des foyers monoparentaux...)
- Défiance envers les institutions

Les incidences des nouvelles technologies et des risques associés

- Impacts sur la mobilisation des capacités parentales
- Troubles du développement des enfants
- Cyber-harcèlement
- Illectronisme
- Exclusion numérique et nonrecours aux droits







Une nécessaire prise en compte de la situation internationale

- ${\scriptstyle \circ} \ Flux \ migratoires$
- Hausse des prises en charge des Mineurs Non-Accompagnés (MNA)
- Enjeux d'intégration et d'interculturalité

Historique des lois de prévention et de protection de l'enfance

1793

- La loi du 28 juin 1793 prévoit que soit organisée, dans chaque département, l'assistance aux filles mères et aux enfants abandonnés et trouvés, qui ont droit aux mêmes secours que les autres citoyens
- " La Nation doit assurer l'éducation physique et morale des enfants connus sous le nom d'enfants abandonnés », les devoirs de protection des parents envers leurs enfants sont affirmés "
 Proclamation de la convention du 9 août 1793

1904

Les lois des 27 et 28 juin 1904 instituent le service départemental d'assistance à l'enfance et confient la tutelle des enfants assistés aux Départements

1958

L'ordonnance du 23 décembre 1958 permet aux juges des enfants de prendre des mesures en matière d'assistance éducative pour protéger les enfants

1983

La loi de décentralisation du 22 juillet 1983 confie l'exercice des missions d'Aide Sociale à l'Enfance aux Départements

2000

La loi du 6 mars 2000 **crée le Défenseur des Enfants**

2004

La loi du 2 janvier 2004 **crée l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance** (ONPE)

1889

La loi du 24 juillet 1889 consacre le rôle des pouvoirs publics en vue d'assurer la protection des enfants maltraités et moralement abandonnés

1898

La loi du 19 avril 1898 prévoit la correctionnalisation des coups et des privations à enfant

1945

L'ordonnance du 2 février 1945 fait primer la protection et l'éducation sur la répression et la punition, crée les juges pour enfants, et la Direction de l'Education Surveillée au sein des services pénitentiaires

1977

La loi du 17 mai 1977 **attribue un statut professionnel aux anciennes nourrices**, désormais dénommées « Assistantes Maternelles »

1989

La loi du 10 juillet 1989 renforce les compétences des Départements en matière de prévention des mauvais traitements, en développant le recueil des signalements, en instaurant des obligations de formation des professionnels concourant à cette mission, crée le service national d'accueil téléphonique devenu 199 / Allô Enfance Maltraitée

2005

La loi du 27 juin 2005 renforce la professionnalisation des assistants familiaux

Focus sur les dernières lois relatives à la protection de l'enfance

Loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance

- Renforce la prévention en tant qu'élément structurant de la protection de l'enfance
- Réorganise les procédures de signalement
- Renforce l'articulation entre la protection administrative et judiciaire,
- Diversifie les modes de prise en charge des enfants



Loi du 14 mars

2016 relative à

la protection

des enfants

- Institue le Conseil National de la Protection de l'Enfance auprès du Premier Ministre
- Prévoit la création d'un protocole départemental de coordination des acteurs de la protection de l'enfance
- Renforce les obligations de formation des professionnels
- Fait de la stabilité des parcours une mission de l'Aide Sociale à l'Enfance
- Institue la Commission pluri-institutionnelle d'examen du statut des enfants confiés
- Instaure l'obligation de réaliser des entretiens avec les jeunes confiés avant leur majorité
- Réforme la notion d'abandon au profit de celle de délaissement parental
- Instaure des mécanismes d'information des acteurs quant aux évènements survenant dans les établissements et de nature à compromettre la santé, la sécurité, l'intégrité ou le bien-être physique ou moral des enfants accueillis



Loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants

- Renforce la protection des enfants placés en veillant à la stabilité de leur parcours et en encadrant certaines modalités de placement
- Renforce la formation des assistants familiaux et améliore les conditions d'exercice de leurs missions
- Renforce les mécanismes de prévention et de détection des violences
- Réforme la gouvernance de la protection de l'enfance au niveau national
- Renforce la participation des enfants dans les décisions qui les concernent

L'organisation du Département au service des enfants et de leurs familles: des services qui agissent en transversalité

Le service de Protection Maternelle et Infantile : accompagner et soutenir les enfants et leurs familles

Au sein du service de Protection Maternelle et Infantile (PMI), une équipe pluridisciplinaire, composée de médecins, d'infirmières, de puéricultrices et d'auxiliaires de puériculture, de sages-femmes, de psychologues et psychanalystes, d'orthoptistes, de travailleurs sociaux et d'agents administratif œuvrent au quotidien en faveur des enfants et de leurs familles.

Leur action prend appui sur les dispositions de l'article L.2212-2 du Code de la Santé Publique et s'organise notamment autour des missions suivantes:

- Organiser des consultations prénatales et postnatales ainsi que des actions de prévention médico-sociale en faveur des femmes enceintes et des enfants de moins de six ans;
- Réaliser des **actions préventives** et de suivi pour les parents en période postnatale notamment dans les jours qui suivent le retour à domicile ou lors de consultations :
- Effectuer des bilans de santé pour les enfants âgés de trois à quatre ans, en école maternelle ;
- Réaliser des actions de promotion en santé sexuelle ;
- Réaliser des actes médicaux y compris d'interruptions volontaires de grossesses médicamenteuses
- Réaliser des **actions médico-sociales préventives à domicile** pour les femmes enceintes et pour les enfants de moins de six ans requérant une attention particulière ;
- Recueillir des informations en épidémiologie et en santé publique ;
- Editer et diffuser des documents en matière de prévention et de santé publique.

Par ailleurs, à travers la Cellule d'Accueil du Jeune Enfant du service de PMI, le Département **agrée**, **suit** et **contrôle** les établissements d'accueil du jeune enfants (crèches) ainsi que les assistants maternels et familiaux.

Le service de PMI participe également aux actions de prévention et de prise en charge des mineurs en danger ou qui risquent de l'être.

Zoom sur les actions de promotion de la santé bucco-dentaire portée par le service protection maternelle et infantile



En 2021, le Département de la Côte d'Or s'est engagé avec l'Agence Régionale de Santé et l'Etat, à mettre en œuvre une stratégie de prévention globale renforcée. L'un des objectifs est de poursuivre la mise en oeuvre d'actions innovantes de prévention déjà initiées par le Département afin d'agir le plus précocement possible en matière de santé publique.



L'une des actions retenues a visé à **promouvoir la santé bucco-dentaire** auprès des enfants, en raison d'un nombre croissant d'orientations auprès des médecins dentistes préconisées à l'issue de la réalisation de bilans en écoles maternelle.

Dans ce cadre, le service de PMI de la Côte d'Or a eu pour ambition de développer des actions de promotion de la santé bucco-dentaire dans les écoles maternelles à travers l'édition d'un livret à destination des professionnels et d'un livre à destination des enfants.

L'organisation du Département au service des enfants et de leurs familles: des services qui agissent en transversalité

Le service de l'Aide Sociale à l'Enfance : protéger les enfants et les jeunes en danger



Les missions du service de l'Aide Sociale à l'Enfance s'exercent dans le respect des dispositions de l'article L.221-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Ces missions visent notamment à:

- Sensibiliser et informer les personnes et les services pouvant être en contact avec des mineurs en danger ou en risque de l'être;
- Centraliser les informations préoccupantes et les évaluer ;
- Mettre en œuvre des actions de prévention auprès des mineurs et de leurs familles;
- Répondre aux besoins matériels, éducatifs et psychologiques des mineurs confiés au Département au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Pour exercer ses missions, le service de l'Aide Sociale à l'enfance est notamment organisé autour :

- D'une Cellule Evaluation-Urgence-MNA qui assure la qualification des informations préoccupantes et les analyse et réalise les évaluations en urgence, met en oeuvre les mesures d'accueil d'urgence suite aux ordonnances de placement provisoire (OPP) décidées par la Justice et procède à leur évaluation, évalue la minorité et l'isolement des Mineurs Non-Accompagnés et assure leur accompagnement, en propre ou en lien avec les opérateurs du Département;
- D'une cellule Orientation des Mineurs Accueil familial, en charge de la gestion des places dans le dispositif de Protection de l'Enfance, l'accompagnement des assistants familiaux salariés par le Département, la gestion du dispositif d'accueil d'urgence, la réalisation des visites accompagnées ainsi que le suivi médical des enfants confiés en famille d'accueil chez les assistants familiaux salariés du Département;
- D'une Cellule Adoption Droit des Mineurs et des Familles chargée du suivi juridique et administratif des mineurs confiés dans toutes ses dimensions (décisions et propositions concernant le projet de l'enfant et sa famille, lien avec les instances judiciaires...).

Signaler une situation de danger ou de risque de danger

Le danger est défini par l'article 375 du Code civil, qui précise que "si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducative peuvent être ordonnées par justice à la requête des père et mère conjointement, ou de l'un d'eux, de la personne ou du service à qui l'enfant a été confié ou du tuteur, du mineur luimême ou du ministère public.

Dans le cas où l'on constate un danger ou risque de danger pour un mineur, au sens de l'article 375 du Code Civil, un signalement peut être effectué à la Cellule Enfance en Danger et Urgence (départementale) via l'adresse courriel enfanceendanger@cotedor.fr ou par téléphone au 119 (national).

La Cellule Adoption – Droit des Mineurs et des Familles assure également les missions de délivrance de l'agrément à l'adoption et de recherche des origines.

L'organisation du Département au service des enfants et de leurs familles: des services qui agissent en transversalité

La Maison Départementale de l'Enfance Côte-d'Or : accompagner les enfants et les jeunes en danger

La Maison Départementale de l'Enfance Côte-d'Or est un établissement directement rattaché et géré par le Conseil Départemental de la Côte-d'Or.

Elle est issue de la fusion, au 1er janvier 2024, de la Maison Départementale de l'Enfance (site Simone Veil à Ahuy), avec l'Institut De Vigne de Semur-en-Auxois.

Plus de **200 professionnels** accompagnent les enfants et les jeunes confiés au Département au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.



La Maison Départementale de l'Enfance Côte-d'Or, dotée de **129 places** d'internat, accueille les mineurs en danger, confiés au Président du Conseil Départemental sur décision administrative ou judiciaire, de **0 à 21 ans**, dans le cadre de l'**urgence** pour le site Simone Veil et dans le cadre de l'internat éducatif pour le site Institut de Vigne. Elle se caractérise également par l'accueil des tout-petits au sein de sa **pouponnière** d'une capacité d'accueil de 8 enfants.

Ses services assurent également l'accompagnement des enfants et des familles en exerçant de mesures de **suivi** à **domicile** ainsi que des activités de jour.

La promotion de la bientraitance est au cœur de ses pratique. Ses équipes veillent à la qualité de l'accueil et de l'accompagnement dans le respect des droits des enfants, de leurs parents et promeuvent les valeurs portées par la Charte éthique départementale.

La Maison Départementale de l'Enfance Côte-d'Or est également engagée dans la réalisation d'actions innovantes au profit des enfants, de leurs familles et des professionnels qui assurent leur accompagnement.

Elle a notamment:

- développé des modalités de **visite virtuelle** de ses locaux, permettant aux parents qui ne pourraient pas se déplacer sur site, d'appréhender les locaux dans lesquels seront accueillis leur enfant
- installé une salle d'apaisement permettant de prendre en charge, si besoin, les enfants en situation de crise.





L'organisation du Département au service des enfants et de leurs familles: des services qui agissent en transversalité

Les Agences et Espaces Solidarités Côte-d'Or : des services de proximité au plus près de tous les Côte-d'Oriens

Le Conseil Départemental assure un service social et médico-social de proximité aux habitants grâce à ses Agences et Espaces Solidarités Côte-d'Or qui maillent l'ensemble du territoire départemental. Chacune des 5 Agences (Dijon, Talant-Chenôve, Beaune, Genlis et Montbard) comporte de 3 à 6 Espaces Solidarités Côte-d'Or (ESCO) afin d'assurer une plus grande proximité avec les usagers. L'Agence est une entité qui coordonne les ESCO (elle assure une fonction de siège). Les ESCO (présence permanente des services) et points d'Accueil (présence ponctuelle des services) sont les lieux de rencontre avec les usagers.

PRÈS DE 500 PROFESSIONNELS AUX COMPÉTENCES DIVERSIFIÉES POUR ACCOMPAGNER LES USAGERS

- Cadres,
- Médecins.
- Psychologues,
- Sages-femmes,
- Puéricultrices,
- Assistants sociaux.
- Educateurs spécialisés,

- · Conseillers en insertion professionnelle,
- Techniciennes de l'intervention sociale et familiale,
- Secrétaires.
- Agents d'accueil,
- Conseillères en économie sociale et familiale.











Chef de file de l'action sociale, le Conseil Départemental s'appuie sur les Agences et Espaces Solidarités Côte d'Or pour définir, piloter et mettre en œuvre la politique de développement social local et l'organisation des réponses adaptées aux besoins des habitants en lien étroit avec les communes, les intercommunalités, les organismes, institutions et associations présents sur les différents territoires. Ces partenariats sont une condition essentielle de l'efficacité de l'action sociale et permettent de réduire les inégalités entre les territoires.

L'organisation du Département au service des enfants et de leurs familles: des services qui agissent en transversalité



L'organisation du Département au service des enfants et de leurs familles: des services qui agissent en transversalité

La mission Bientraitance et Juste Droit : garantir la qualité de l'accompagnement et de l'accueil des enfants confiés et de leurs familles



- Lutte contre la maltraitance et promeut la bientraitance au sein des différents modes d'accueil;
- Favorise l'expression des enfants et de leur famille ;
- Contribue à l'évaluation des politiques publiques de prévention et de protection de l'enfance;
- Participe aux évaluations des dispositifs et au contrôle des établissements.

Le service "Etablissements" : suivre les Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS)

- Autorise les ESSMS et définit leur périmètre et leur capacité ;
- Pilote et met en œuvre les plans de contrôle des établissements et le suivi de la qualité;
- Définit et assure le suivi du financement des établissements ;
- Participe au pilotage de l'offre en matière de protection de l'enfance sur le Département à travers son expertise juridique et financière ainsi que le suivi du volet réglementaire et financier des appels à projets.



Un réseau d'opérateurs dédiés à la prise en charge et à l'accompagnement des enfants et des jeunes protégés

9 opérateurs assurent la prise en charge des enfants et des jeunes sur délégation du Département

A travers 25 dispositifs dédiés aux enfants et jeunes suivis et protégés au titre de la protection de l'enfance













Bilan du Schéma Départemental Enfance-Famille 2020-2025

Le Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit l'obligation pour chaque Département d'élaborer un schéma d'organisation sociale et médico-sociale.

Ce document constitue une « boussole » de la politique départementale de prévention et de protection en faveur des enfants et des familles.

L'article L.312-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles dispose ainsi que ces schémas doivent être établis pour une période maximum de cinq ans en vue :

- D'apprécier la nature, le niveau et l'évolution des besoins sociaux et médico-sociaux de la population ;
- De dresser le bilan quantitatif et qualitatif de l'offre sociale et médico-sociale existant;
- De déterminer les perspectives et les objectifs de développement de l'offre sociale et médico-sociale;
- De définir les critères d'évaluation des actions mises en œuvre dans le cadre de ces schémas ;
- De définir la stratégie de prévention des risques de maltraitance dans les établissements.

L'Assemblée Départementale a approuvé en décembre 2019 le Schéma Départemental Enfance-Famille 2020-2025 construit autour de 4 grandes priorités :

- Piloter pour mieux anticiper
- Poursuivre les efforts de prévention
- · Adapter l'offre de service aux besoins : expérimenter pour mieux innover
- Accompagner le changement des pratiques professionnelles

Dans le cadre de celui-ci, de nombreuses actions ont été réalisées et mises en œuvre par le Département et ses opérateurs:

Piloter pour mieux

anticiper

- Création d'une plateforme unique d'orientation
- · Formalisation et développement d'une politique de promotion de la bientraitance: mise en oeuvre de procédure de remontée des "évènements indésirables", signature d'une charte éthique par l'ensemble des professionnels concourant à la protection de l'enfance, création d'un réseau de référents "bientraitance" au sein de chacun des établissements
- Renforcement des contrôles et développement des audits

Poursuivre les efforts de prévention

- · Développement de l'accompagnement social global à destination des
- · Accompagnement de la PMI conforté à destination des familles, des futurs parents et des enfants (consultations médicales, bilans de santé dans les écoles maternelles)
- Création de nouveaux outils d'information en santé publique à destination des parents (santé bucco-dentaire, santé environnementale)
- Mise en œuvre du dossier médical numérique au sein du service PMI

• Création de nouvelles capacités d'accueil: 2 lieux de vie et d'accueil, places dédiées à la prise en charge des mineurs non-accompagnés, dispositifs d'accompagnement des jeunes majeurs à domicile · Mise en place de dispositifs expérimentaux pour prendre en charge les enfants les plus fragiles

· Création d'un comité local des usagers

· Création des "Labos de l'ASE" et renforcement de la formation des professionnels

Adapter l'offre de services et accompagner le changement des

Soutenir les compétences parentales

Les constats au plan national

Des obligations liées au statut de "parent"

L'autorité parentale est définie par l'article 371-1 du code civil comme un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant.

Elle appartient aux parents jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le **protéger** dans sa **sécurité**, sa **santé**, sa **vie privée** et sa **moralité**, pour assurer son **éducation** et permettre son **développement**, dans le **respect** dû à sa personne.

Des risques liés à une précarisation accrue de certaines familles

- La France compte 9,1 millions de personnes en situation de pauvreté: en Côte d'Or, le taux de pauvreté s'établit à 11,9 % contre 14 % au niveau national
- Si le taux de pauvreté s'est stabilisé au milieu des années 2000, il est de nouveau en progression et une part croissante des populations modestes s'éloigne du niveau de vie des classes moyennes
- Les populations les plus précaires subissent plus fortement les hausses des prix
- 1 enfant sur 5 vit sous le seuil de pauvreté
- (+ 600 000 enfants entre 2008 et 2018)

De nouveaux modèles familiaux

- Une augmentation du nombre de foyers monoparentaux: + 21 % en Côte d'Or entre 2010 et 2021
- Une augmentation du nombre de séparations depuis les années 1970 qui s'accompagnent parfois de conflits pouvant entraîner des ruptures des liens familiaux

Des écrans de plus en plus présents dans la vie des français et de leurs enfants

- 10 écrans en moyenne par foyer
- Des risques associés à l'utilisation des écrans par les enfants et les jeunes
 - Déficit de sommeil
 - Sédentarité et manque d'activité physique
 - Obésité
 - Problèmes de vue

Un état de santé de la population préoccupant et corrélé aux inégalités sociales

- 37,5 % des personnes âgées de plus de 16 ans et 52,8 % des personnes âgées de plus de 50 ans souffrent de maladies chroniques qui touchent plus souvent des personnes à faibles revenus
- Développement généralisé de troubles de la santé mentale et de la souffrance psychique

De nombreux Français touchés par des troubles de la santé mentale

- 1 Français sur 5 est touché par des troubles psychiques ou une maladie mentale
- Plus d'un quart des Français consomme des anxiolytiques,
 des antidépresseurs, des somnifères et autres médicaments
 psychotropes
- La dépression concerne environ 15 à 20 % de la population
- Le **suicide** est la **première cause de mortalité** entre 15 et 35

ans

Soutenir les compétences parentales

FOCUS

Les nouvelles technologies, la place des écrans et les risques associés

Un rapport remis au Président de la République en avril 2024 dresse un état des lieux sur la place des écrans au sein de la population française et étudie leur impact sur le développement des enfants et le fonctionnement de la cellule familiale.

Les principaux constats sont notamment :

- Une place prépondérante des écrans au sein des foyers
- Un consensus scientifique quant aux conséquences néfastes des écrans sur la santé des enfants et des adolescents
- Des écrans qui peuvent affecter la quantité et la qualité des interactions avec les enfants
- Une **addiction aux écrans** qui peut renforcer les épisodes de **dépression** et d'**anxiété** chez les enfants et les adolescents
- Un accès non-maitrisé dans les familles et une faible régulation des contenus qui expose les enfants et les jeunes à la pornographie, la violence extrême et font peser des risques sur leur équilibre et leur sécurité

Bulle algorithmique

Diffusion de stéréotypes

Pédocriminalité

Risque d'enfermement



Soutenir les compétences parentales

Les objectifs







Ce que le Département réalise

- Le Département a créé et finance la Maison des Adolescents et de leurs Parents de Côte-d'Or (MDAP)
- Un maillage des services du Département sur l'ensemble du territoire
- Le Département met en oeuvre un accompagnement social global des familles au sein des Agences et Espaces Solidarités Côte-d'Or
- Le Département effectue un important travail de suivi et d'accompagnement des parents à travers les missions exercé par le service de Protection Maternelle et Infantile
- Le Département apporte un soutien aux actions visant l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap à travers le financement du Pôle d'Appui Ressources Inclusion (PARI)
- Le Département met en œuvre des actions collectives de soutien à la parentalité
- Le Département met en œuvre des actions en faveur de l'éveil culturel des tout-petits
- Le Département soutient différents opérateurs agissant à destination des familles: prévention familiale, centre parental, lieux d'échange à destination des familles
- Le Département accompagne et suit la qualité d'accueil des établissements d'accueil du jeune enfant
- Le Département copilote la déclinaison du Schéma Départemental des Services aux Familles avec l'Etat et la Caisse d'Allocations Familiales
- Le Département entretient un réseau de services et de partenaires élargi pour accompagner l'accès aux droits (Caisse d'Allocations Familiales, Maison Départementale des Personnes Handicapés, France Travail...)

Les points d'attention

- Une insuffisante connaissance des dispositifs déployés par chacun des acteurs accompagnant la parentalité sur les territoires et existence d'éventuels doublons
- Un accompagnement des parents en situation de handicap à améliorer
- Un manque d'utilisation de certains outils disponibles (ex : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap)
- Un investissement des instances territoriales à parfaire
- Des liens à parfaire avec certains partenaires (ex: Education Nationale)

Q

Zoom sur la Maison des adolescents et de leurs parents de Côte d'Or

La MDAP21, via ses permanences territorialisées propose des lieux d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et d'orientation pour des jeunes (11/25ans) en questionnement ou mal être de tout ordre: familial, social, scolaire, universitaire, amical, sentimental, sexuel, médical...

L'équipe pluridisciplinaire est également disponible pour répondre à des questionnements de parents ou proches d'adolescents et constitue également un "lieu ressource" à destination des professionnels.

Soutenir les compétences parentales

Les orientations et les actions à mettre en œuvre dans le cadre du nouveau Pacte Social pour la Côte-d'Or

- **Cartographier** les acteurs et leurs champs d'action en faveur du soutien à la parentalité sur le territoire pour **prioriser** les actions et mieux **investir** les instances de coordination locale
- Soutenir le développement de lieux ressources à l'image des Lieux d'Accueil Enfant-Parents (LAEP): au moins un par territoire infra-départemental
- S'appuyer sur les compétences parentales disponibles
- Développer des relais parentaux
- Promouvoir la médiation familiale auprès des familles en difficulté
- Développer les actions collectives en faveur de la parentalité en dehors du cadre institutionnel et les évaluer
- Mieux sensibiliser les parents aux enjeux du numérique
- Renforcer le soutien aux parents en situation de handicap
- Regrouper et harmoniser la communication du Département en faveur de la parentalité sous un label « Parents 100 % Côted'Or » et développer de nouvelles modalités de communication avec les familles

- Nombre de familles accompagnées par les Agences et Espaces Solidarités Côte-d'Or et la protection maternelle et infantile
- Nombre d'interventions réalisées en matière d'accompagnement familial par des techniciens en intervention sociale et familiale (TISF)
 - Nombre d'actions collectives réalisées dans le cadre des actions de soutien à la parentalité
 - Nombre de sollicitations des dispositifs de médiation familiale
 - ☐ Nombre de mesures d'aide Educatives à Domicile mises en œuvre

Les partenaires

- Communes
- Etablissements publics de coopération intercommunale
- Centres sociaux
- Caisse d'Allocations Familiales
- Associations

Agir sur la santé des enfants

Les constats au plan national

Des indicateurs qui s'améliorent mais des problématiques qui restent à surveiller

- Baisse de la mortalité infantile, de la part des enfants en surpoids et amélioration de la santé dentaire des enfants
- o Des progrès à faire en matière de santé périnatale, de recours à la vaccination des enfants et dans les comportements à (consommation de surveiller sucres. sédentarité...)
- En France, seuls 13 % des enfants de 11 ans déclarent pratiquer une activité physique modérée à intense au moins 60mn par jour contre 24 % au niveau européen



sur 5

l enfant agé de 11 ans consomme des sucreries tous les jours : la France se situe parmi les pays d'Europe avec les consommations moyennes de boissons sucrées les plus élevées

De nouvelles préoccupations émergent

- Près de 70 % des enfants vivent en milieu urbain et sont exposés aux pollutions sonores et visuelles qui favorisent l'apparition de maladies cardiovasculaires, de troubles de la santé mentale, de perturbations du sommeil, des difficultés d'apprentissage et concentration
- Une exposition des parents aux perturbateurs endocriniens qui peuvent avoir des effets sur le développement des enfants avant et après la naissance
- Une exposition des enfants dès leur plus jeune âge aux perturbateurs endocriniens

Le poids des facteurs socio-économiques est déterminant sur les évènements de santé des enfants

· Les inégalités sociales de santé chez les enfants sont marquées, systématiques et manifestes dès le plus jeune âge selon la Cour des Comptes

> Entre 2 ans et 5 ans, la proportion d'enfants souffrant de surpoids ou d'obésité est 3 fois plus élevée chez les enfants vivant dans des foyers à faibles revenus que dans les foyers les plus aisés

> Les parents aux revenus les plus faibles déclarent trois fois plus de problèmes de santé bucco-dentaire que les parents aux revenus les plus élevés

> Les taux d'enfants présentant des difficultés de langage ou de développement psychomoteur à 3,5 ans sont plus élevés au

- 3 enfants sur 4 respirent un air toxique, qui favorise le développement de maladies (asthme, allergies, bronchiolite) voire troubles cognitifs
- o Des troubles de la santé mentale de plus en plus fréquents chez les enfants et les jeunes

La consommation de psychotropes par des mineurs a doublé entre 2010 et 2021 en France

Eco-anxiété 58 % des jeunes de 16 ans à 25 ans, se disent "très" ou "extrêmement inquiets" du changement climatique

Agir sur la santé des enfants



Zoom sur l'accompagnement des enfants et de leurs parents réalisé par le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI)



En 2023

- 2 415 consultations prénatales et périnatales réalisées auprès de 736 mères
- 5 228 consultations réalisées par les puéricultrices dont 4 016 à domicile
- **3 006 enfants recus en consultation** au sein des Espaces Solidarités Côte d'Or
- 8 177 actes médicaux réalisés
- 4 403 enfants ont bénéficié d'un bilan en école maternelle soit 88,7% des enfants scolarisés et agés de 3 ans à 4 ans de Côte-d'Or

Zoom sur : au sein du service de PMI, le Centre de Planification et d'Education Familiales (CPEF)

Accueil du public pour tout ce qui concerne la Vie Affective et Sexuelle (VAS) dans
un cadre confidentiel et gratuit : prises de rendez-vous, réalisation de tests de
grossesse, temps d'échanges avec les personnes poussant la porte, ou appelant
Consultations médicales de contraception, de prévention d'Infection Sexuellement
Transmissibles (IST), de suivi de grossesse, de prise en charge de problèmes
gynécologiques usuels, d'IVG
Entretiens réalisés par les Conseillers Conjugaux et Familiaux (CCF) pour des
personnes seules, ou en couple, ou en famille. Entretiens relatifs aux problématiques
de couples, d'IVG, aux soucis relationnels intra ou extra-familiaux, à la contraception,
au désir de grossesse et d'enfant, à la parentalité, aux moments difficiles de la vie
Séances de prévention portant sur la Vie Affective et Sexuelle en collèges, en lycées,
mais également en Établissement et service d'accompagnement par le travail (ESAT),
en Maisons Familiales et Rurales (MFR), auprès des Missions locales

Agir sur la santé des enfants

Les objectifs







Ce que le Département réalise

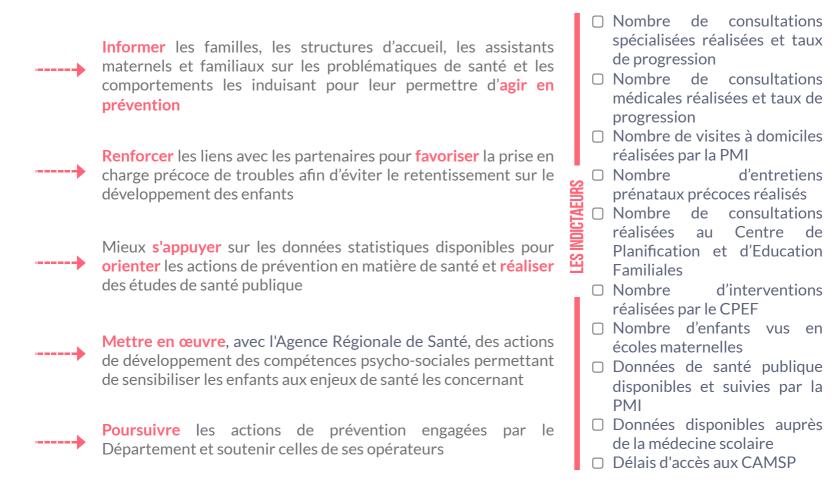
- Le Département réalise des consultations sur l'ensemble du territoire grâce à son service de PMI
- Le Département réalise des bilans de santé réalisés par auprès des classes de maternelles grâce à son service de PMI
- Le Département informe les familles et forme les professionnels sur des enjeux de santé publique (ex: hygiène bucco-dentaire, santé environnementale)
- Le Département entretient des liens forts avec Centre Hospitalier Universitaire Dijon-Bourgogne
- Le Département possède un Centre de Planification et d'Education Familiales bien identifié
- Le Département apporte un soutien aux actions visant l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap à travers le financement du Pôle d'Appui Ressources Inclusion
- Le Département développe de nouveaux outils d'informatisation et de gestion électronique des dossiers de ses usagers (ex: enfants, mères)

Les points d'attention

- Une multiplicité d'acteurs agissant dans le champ de la santé et aux actions parfois peu coordonnées
- Des données de santé publique nombreuses mais parfois éparpillées et sous-utilisées
- Des inégalités sociales qui pèsent sur la santé des enfants dès avant la naissance
- Un réseau d'acteurs insuffisamment dotés en moyens dans le domaine de la pédopsychiatrie
- Des délais de prise en charge parfois longs au sein des centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP)
- Peu de liens entre les services départementaux et les services de médecine scolaire (ex: échanges de données, échanges d'informations sur les actions menées par les institutions)
- Une inégale répartition des professionnels de santé sur le territoire
- Des délais de rendez-vous chez les spécialistes parfois longs

Agir sur la santé des enfants et de leurs parents

Les orientations et les actions à mettre en œuvre dans le cadre du nouveau Pacte Social pour la Côte-d'Or



Les partenaires

- Agence Régionale de Santé
- Ordre professionnels médicaux et paramédicaux
- Education Nationale
- Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM)
- Associations

Permettre la construction de parcours individualisés et éviter les ruptures

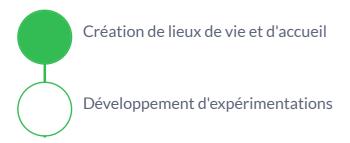
Les constats

Une forte hausse des enfants bénéficiant d'une mesure d'accueil en Côte-d'Or

Nombre d'enfants bénéficiaires d'une mesure d'accueil au titre de l'ASE



Un Département engagé dans une démarche de construction de réponses à taille humaine et individualisées



Le Département dispose d'une palette de dispositifs permettant d'assurer une prise en charge différenciée en fonction des situations

- Près de 500 mesures d'Aide Educative à Domicile exercées par les professionnels du Département
- 518 places en établissement dont 245 dédiées à l'accompagnement des mineurs nonaccompagnés
- 600 places dédiées à l'accueil par des assistants familiaux
- Plus de 1150 mesures exercées à domicile
- 40 places dédiées à l'action éducative à domicile jeunes majeurs (AEDJM)
- 24 places dédiées à l'accompagnement des familles en centre parental

Des réponses qui restent à construire au vu des évolutions en cours

- Une baisse de plus en plus rapide des capacités d'accueil en accueil familial: - 27 % entre 2018 et 2024 pour l'accueil familial public
- Des capacités qui ne permettent de prendre en charge qu'imparfaitement les fratries.

Pourtant:

 52 % des enfants confiés sont issus de fratries et 53 % des fratries d'enfants confiés comprennent 3 enfants ou plus

FOCUS

L'accompagnement des enfants et des familles en protection de l'enfance

En protection de l'enfance, plusieurs mesures sont mises en œuvre pour garantir la sécurité et le bien-être des enfants en danger ou en risque de danger. Ces mesures peuvent être administratives ou judiciaires et incluent des modalités de suivi à domicile ou d'accueil en dehors du foyer familial.

Les mesures administratives reposent sur un accord familial, tandis que les mesures judiciaires impliquent une décision judiciaire.

Le suivi à domicile privilégie le maintien de l'enfant dans son milieu familial avec un accompagnement éducatif. L'accueil en dehors du domicile est envisagé en cas de danger avéré ou persistant.

Permettre la construction de parcours individualisés et éviter les ruptures

Les objectifs







Ce que le Département réalise

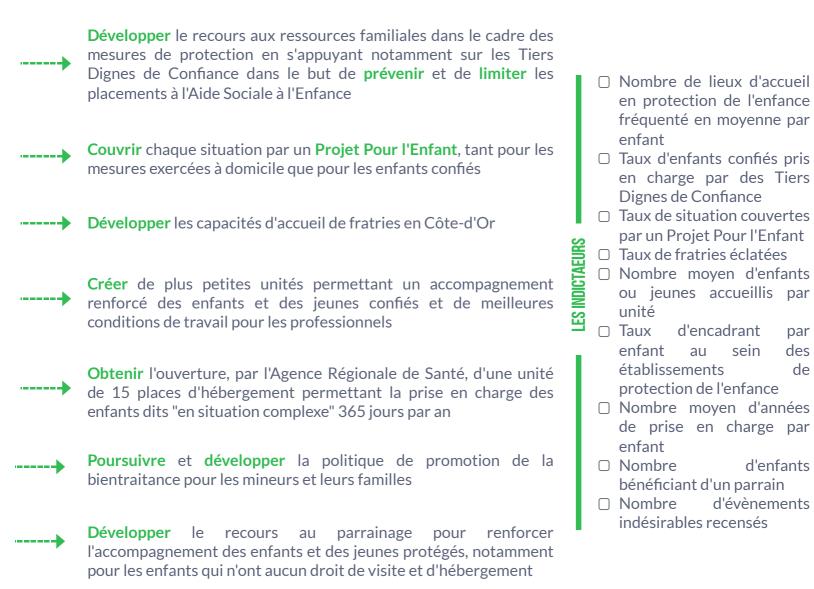
- Le Département crée **régulièrement de nouvelles places d'accueil** dans des **dispositifs diversifiés** (Lieux de vie et d'accueil, expérimentations, actions éducatives à domicile jeunes majeurs...)
- Le Département développe un Projet Pour l'Enfant (PPE) adapté à chacune des mesures
- Le Département accompagne les enfants et travaille sur leur statut à travers la réunion régulière de la commission d'examen de la situation et du statut des enfants confiés (CESSEC)
- Le Département déploie une politique volontariste de prévention de la maltraitance et de promotion de la bientraitance dans tous ses dispositifs
- Le Département entretient des liens constants et réguliers avec ses opérateurs
- Le Département est doté de procédures de remontées des évènements indésirables pleinement intégrées par l'ensemble des acteurs
- Le Département réalise des contrôles et des audits régulièrement pour ses propres services et ceux de ses opérateurs
- Le Département dispose d'une plateforme d'orientation qui permet d'avoir, en temps réel, une vue précise de ses capacités d'accueil

Les points d'attention

- Des capacités d'accueil arrivées à saturation malgré les ouvertures de places opérées
- Des capacités d'accueil qui s'amenuisent dans le cadre de l'accueil familial
- Des parcours parfois encore émaillés de ruptures
- Un faible recours aux ressources familiales dans le cadre du placement, notamment s'agissant des Tiers Dignes de Confiance (TDC)
- Un taux de couverture des situations par des Proiets Pour l'Enfant à améliorer
- Des remontées d'évènements indésirables de plus en plus nombreuses pour des faits de plus en plus graves
- Des fonctionnements en silo entre les institutions (soin, délinquance etc.)
- Des capacités d'accueil de fratries à ce jour limitées
- Des enfants de Côte d'Or parfois accueillis dans des départements limitrophes
- Pas de recours au parrainage

Permettre la construction de parcours individualisés et éviter les ruptures

Les orientations et les actions à mettre en œuvre dans le cadre du nouveau Pacte Social pour la Côte-d'Or



Les partenaires

- Ministère de la Justice
- Opérateurs du Conseil Départemental
- Agence régionale de santé
- Protection judiciaire de la jeunesse

Soutenir la scolarité des enfants protégés

Les constats au plan national

Des parcours scolaires souvent heurtés

35%

des jeunes placés ont redoublé en école primaire soit **2,5** fois plus que la population générale



des jeunes placés **sont arrivés à l'âge requis en 3ème** contre 71,5 % au sein de la population générale

des jeunes placés ont été déscolarisés au moins une fois pendant deux mois ou plus au cours de leur scolarité

Des études courtes et majoritairement tournées vers la voie professionnelle

- 17 % des jeunes placés sont dépourvus de tout diplôme contre 8% en population générale
- 12 % des jeunes placés possèdent un baccalauréat général contre 39% en population générale
- 26 % des jeunes placés sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur contre 46 % en population générale

Des attentes scolaires de la part des institutions et des professionnels parfois peu ambitieuses

Des ruptures de parcours qui freinent les capacités d'apprentissage

Des modes de placement qui n'offrent pas tous les mêmes possibilités d'apprentissage

Des difficultés à lire et à écrire

Les enfants confiés sont plus souvent confrontés à des difficultés et retard multiples :

- Lecture
- Ecriture
- · Compréhension
- Imagination
- Attention

20%

10%

20 % des jeunes placés **ont des difficultés à lire ou à écrire** le français contre 10 % des jeunes recensés à l'occasion des journées défense et citoyenneté



A 20 ans, 60 % des jeunes anciennement confiés **occupent ou sont** à la recherche d'un emploi



Une coordination des acteurs imparfaite

 Les enseignants sont insuffisamment informés et formés aux enjeux de la protection de l'enfance
 Les professionnels de la prévention et de la protection de l'enfance sont insuffisamment informés et formés aux enjeux liés à la scolarité

Soutenir la scolarité des enfants protégés

Les objectifs



Ce que le Département réalise

- Le Département entretient des liens réguliers avec la majorité des établissements scolaires du 1er degré
- Le Département est en lien direct avec les principaux de collèges
- Le Département prend en charge la scolarité et l'internat en fonction des parcours des enfants
- Le Département s'appuie sur un document socle : le Projet Pour l'Enfant (PPE)
- Le Département a engagé un travail de formalisation de l'accompagnement à l'autonomie des jeunes majeurs



Les points d'attention

- Un partage d'information entre acteurs institutionnels perfectible
- Impact du manque de places en structures sanitaires et médico-sociales dédiées à l'enfance (ARS) sur la scolarité des enfants
- De nombreuses contraintes pèsent sur les journée des enfants et leurs accompagnants (soins, droits de visites etc.)
- Des inégalités potentielles en fonction des lieux et dispositifs d'accueil

FOCUS

La scolarité: un droit, une obligation, un besoin fondamental

En septembre 2022, l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance (ONPE) publiait une revue de littérature sur la scolarité des enfants protégés.

Outre les constats évoqués ci-avant, l'ONPE rappelait que la scolarité constitue un "besoin fondamental" dans la construction des adultes et citoyens de demain. D'une part, parce que l'instruction est obligatoire pour tous les enfants français et étrangers de 3 à 16 ans et d'autre part, parce qu'en tant "qu'espace central de la vie quotidienne des enfants, la scolarité joue un rôle important pour leur bien-être et permet de répondre à certains de leurs besoins fondamentaux, notamment le besoin d'expériences et d'exploration du monde".

Dans ce cadre, l'ONPE insiste sur la nécessité de développer:

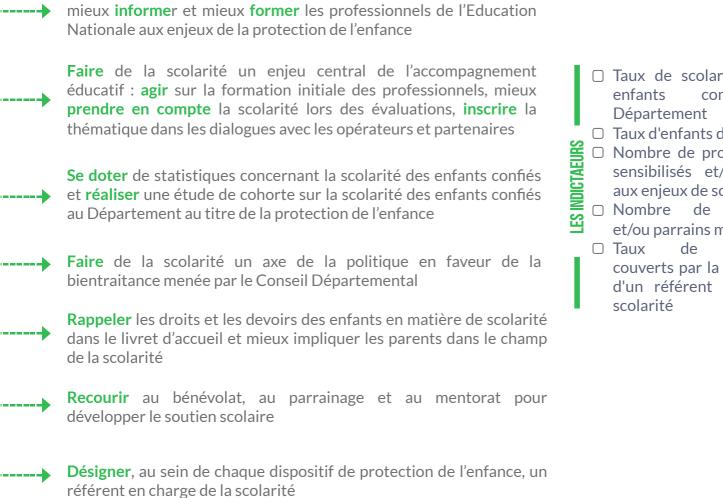
- des soutiens directs à travers la mise en place de dispositifs de soutien scolaire et de dispositifs de soutiens socio-émotionnels (ex: les soutiens thérapeutiques, le mentorat, développement des compétences psychosociales...);
- ° des soutiens indirects via le renforcement de la formation des professionnels et la recherche d'une meilleure coopération entre les professionnels de la protection de l'enfance et les institutions

29

Soutenir la scolarité des enfants protégés

Renforcer les liens avec les services de l'Education Nationale pour

Les orientations et les actions à mettre en œuvre dans le cadre du nouveau Pacte Social pour la Côte-d'Or



Les partenaires

- Education **Nationale**
- Opérateurs du Conseil Départemental
- d'enseignement habilités au supérieur
- Etablissements
 Acteurs associatifs parrainage et au mentorat

- ☐ Taux de scolarisation des confiés
- ☐ Taux d'enfants déscolarisés
- □ Nombre de professionnels sensibilisés et/ou formés aux enjeux de scolarité
- bénévoles et/ou parrains mobilisés
- dispositifs couverts par la nomination d'un référent dédié à la

Développer l'autonomie des jeunes

Les constats au plan national

Ressources financières

- 20 % des jeunes placés indiquent ne pas s'en sortir avec les ressources dont ils disposent soit 2 fois plus qu'en population générale
- 46 % des jeunes protégés âgés de 20 ans bénéficient de revenus du travail

Logement

- 27 % des jeunes de 21 ans à 22 ans vivent en hébergement collectif après un contrat jeune majeur
- 55 % des jeunes de 18 ans à 19 ans et anciennement protégés vivent en hébergement autonome et gèrent la majorité de leurs dépenses quotidiennes. Ils perçoivent toutefois 150€ par mois de moins que les jeunes issus de milieux populaires placés dans la même situation

Emploi

- 25 % des jeunes de 18 ans à 19 ans et 50% des jeunes de 21 à 22 ans sont en emploi à l'issue de leur prise en charge au titre de la protection de l'enfance
- 33 % des jeunes anciennement protégés âgés de 18 ans à 22 ans ont un emploi correspondant à leur diplôme

FOCUS

Le protocole d'accompagnement à l'autonomie des jeunes de 16 à 21 ans accompagnés ou sortants des dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance

L'autonomie des jeunes se réfère à leur capacité à se prendre en charge de manière indépendante, à s'intégrer et à trouver pleinement leur place dans la société. Elle est le résultat d'un processus de préparation et de soutien pour la transition de l'adolescence à l'âge adulte qui permet de lisser la rupture entre la minorité la majorité.

Conformément aux dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), ce protocole organise le partenariat entre les acteurs institutionnels afin d'offrir aux jeunes de seize à vingt et un ans une réponse globale en matière éducative, culturelle, sociale, de santé, de logement, de formation, d'emploi et de ressources.

Il vise à favoriser l'accès des majeurs de moins de 21 ans accompagnés ou sortant des dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance à l'ensemble de leurs droits, notamment : à des ressources financières, à un logement ou un hébergement, à un emploi, une formation ou un dispositif d'insertion professionnelle, aux soins.

Il s'assure également qu'un accompagnement dans les démarches administratives ainsi qu'un accompagnement socio-éducatif visant à consolider et à favoriser leur développement physique, psychique, affectif, culturel et social leur sont offerts.

Développer l'autonomie des jeunes

Les objectifs





Ce que le Département réalise

- Pour préparer l'autonomie, le Département organise des entretiens dès 16 ans, puis à 17 ans et 18 ans
- Le Département évalue l'autonomie des jeunes par recours au dispositif EVA-GOA
- Le Département est le partenaire de la Banque des Territoires dans l'étude du déploiement d'un nouvel outil favorisant l'accès à l'autonomie des jeunes et facilitant l'accompagnement par les professionnels
- Le Département alloue un budget mensuel et prend en charge certains frais sous conditions à travers les "bourses autonomie"
- Le Département a créé un réseau de référents dédiés à l'autonomie au sein de ses services
- Le Département organise des ateliers dédiés à l'autonomie
- Le Département accompagne les jeunes majeurs à travers la signature de contrats jeunes majeurs au service d'un projet d'avenir
- Le Département a développé des partenariats avec les chambres consulaires pour favoriser l'accès des jeunes à l'emploi et à la formation
- Le Département soutient les initiatives des associations permettant de mieux accompagner les jeunes sortants de l'ASE en particulière fragilité
- Le Département a mis en place la Commission Départementale d'Accès à l'Autonomie des Jeunes Maieurs

 Le Département a réalisé une étude de cohorte sur le devenir des enfants qui lui sont confiés

Les points d'attention

- Une population plus touchée que la population générale par la précarité
- Une population plus touchée par l'absence d'appui et de ressources sociales que la population générale
- Des entretiens à 6 mois à l'issue de l'accompagnement non-systématiques
- Absence de protocole interpartenarial dédié à l'accompagnement à l'autonomie des jeunes majeurs



Développer l'autonomie des jeunes

Les orientations et les actions à mettre en œuvre dans le cadre du nouveau Pacte Social pour la Côte-d'Or

Systématiser les entretiens des 16 ans, 17 ans, 18 ans ainsi que

Mettre en oeuvre le protocole d'accompagnement à l'autonomie des jeunes confiés au Département au titre de la protection de

6 mois après la sortie du dispositif de protection de l'enfance

l'enfance

Mettre en oeuvre le projet d'application dédiée l'accompagnement à l'autonomie des jeunes, en lien avec la

Banque des Territoires

Mobiliser les chambres consulaires et les réseaux d'entreprises pour **développer** des actions en faveur de l'autonomie des jeunes

(immersion, stages, emplois)

Favoriser le recours au tutorat pour accompagner les jeunes dans leur autonomie

Améliorer le versement des sommes conservées par la Caisse des Dépôts et Consignations au titre de l'Allocation de Rentrée

Scolaire

Organiser avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie un accès aux droits et prestations dédié

- □ Taux de couverture des entretiens des 16 ans. 17 ans et 18 ans et 6 mois après la sortie du dispositif protection
- □ Taux de versement l'allocation de rentrée scolaire
- □ Nombre de tuteurs mobilisés dans le cadre l'accompagnement des ieunes
- ☐ Nombre de situations suivies dans le cadre de la mise en protocole oeuvre du d'accompagnement l'autonomie
- □ Nombre de jeunes suivis par l'ADEPAPE21

Les partenaires

- Acteurs institutionnels signataires du protocole d'accompagnement l'autonomie des ieunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance
- Opérateurs du Conseil Départemental
- ∘ CAF, CPAM
- Etablissements d'enseignement supérieur

.ES INDICTAEURS

Chambres consulaires et réseaux d'entreprises



Améliorer la santé des enfants protégés

Les constats au plan national

Les enfants protégés ont un état de santé plus dégradé que la population générale en raison

- de manques d'informations sur les antécédents familiaux
- des facteurs de risque (prématurité, retard de croissance) nettement plus présents
- d'une fréquence plus élevée d'insuffisance pondérale ou de surpoids
- d'un parcours souvent marqué par des pathologies, de traumatismes en d'hospitalisations
- d'un fréquent besoin de prise en charge psychologique

Des dispositifs de prise en charge parfois peu adaptés aux situations des enfants

En France, on estime que 15 % des jeunes accueillis en établissement, 25 % des jeunes accueillis chez des assistants familiaux et 35 % des jeunes accueillis dans un Lieu de Vie et d'Accueil bénéficient d'une reconnaissance administrative d'un handicap par une MDPH

Une fréquence plus élevée de troubles du comportement

- On estime qu'au minimum 20 % des enfants protégés présenteraient un handicap physique ou mental reconnu par les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) contre 2 % dans la population générale
- Les jeunes protégés ont 5 fois plus de risque de développer des troubles du comportement
- Les enfants protégés sont particulièrement concernés par le stress post-traumatique, la dépression et l'anxiété

• En Côte d'Or, 322 enfants, confiés au Département au titre de la Protection de l'Enfance, bénéficient d'une orientation de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH) dont 78 sont en attente de prise en charge au sein d'établissements médico-sociaux

FOCUS

La santé des enfants protégés: une approche globale

Dans un rapport de 2022, l'Observatoire national de la Protection de l'Enfance, se fondant sur la définition de la santé développée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) comme "un état de complet bien-être physique, psychique et social et non pas seulement l'absence de maladie" invitait les acteurs de la protection de l'enfance à faire de la santé des enfants en général et des enfants protégés en particulier "une préoccupation collective, sociale et sociétale", en investissant, outre les secteurs du soin, les champs éducatifs, sociaux et environnementaux.

Ce rapport mettait en avant des pistes d'actions visant notamment à améliorer les mécanismes d'information en santé, renforcer le souci d'une correcte alimentation et le respect du sommeil, garantir l'accès aux loisirs et au repos ou encore promouvoir une activité sportive, culturelle ou artistique régulière.

Améliorer la santé des enfants protégés

Les objectifs





Ce que le Département réalise

- Le Département s'appuie sur un cadre légal qui protège l'accès à la santé des enfants dans le cadre des missions de prévention: bilans de santé en école maternelle et visites médicales obligatoires jusqu'aux 15 ans de l'enfant, pris en charge à 100 % par la puissance publique
- Le Département s'appuie également sur un cadre légal qui renforce les obligations vis-à-vis de la santé des enfants protégés: obligation de réaliser un bilan de santé pris en charge par l'assurance maladie lors de l'admission du mineur dans le dispositif de protection de l'enfance, obligation de formaliser une coordination des parcours de soins notamment pour les enfants en situation de handicap, obligation de formaliser un PPE identifiant les besoins de soins et d'accompagnement
- Le Département finance, pour les enfants protégés, les dépenses non prises en charge par la CPAM quand elles sont nécessaires : psychothérapie, équithérapie, psychomotricité, sophrologie
- Une infirmière-puéricultrice et une psychologue du Département accompagnent les enfants accueillis en famille d'accueil présentant une problématique de santé et assure un partenariat avec le CHU, les hopitaux et les autres structures de santé
- Un réseau des professionnels de santé des structures de protection de l'enfance a été récemment constitué et amorce de nouvelles modalités de partenariat sur la thématique de la santé des enfants protégés

Les points d'attention

- Peu de données nationales ou locales disponibles et diffusées de manière régulière sur la thématique de la santé des enfants protégés
- Persistance d'un fonctionnement en silo entre les acteurs institutionnels
- Des bilans de santé qui ne sont pas systématiquement réalisés dans les 3 mois suivant l'entrée dans le dispositif de protection de l'enfance
- Des carences dans la prise en charge des enfants dans les structures sanitaires et médico-sociales qui ne permettent pas de prendre en charge les enfants et les jeunes de manière optimale

Améliorer la santé des enfants protégés

Les orientations et les actions à mettre en œuvre dans le cadre du nouveau Pacte Social pour la Côte-d'Or

Systématiser la réalisation d'un bilan de santé dès l'entrée dans le dispositif de protection de l'enfance et mieux formaliser le suivi à travers le Projet Pour l'Enfant (PPE)

Affiner les connaissances sur la santé des enfants confiés et suivis en milieu ouvert

Réaliser une étude de cohorte sur la santé des enfants confiés au Département au titre de la protection de l'enfance

Repérer, identifier et prévenir les pathologies émergentes

Développer l'information et la formation sur la santé à destination des professionnels œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance

Développer l'information et la formation sur la protection de l'enfance à destination des professionnels œuvrant dans le champ de la santé

☐ Taux des bilans de santé réalisés dans les 3 mois après l'entrée dans le dispositif de protection de l'enfance

Les partenaires

- Agence Régionale de Santé
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- Centres hospitaliers
- Ordres professionnels des professions médicales

Améliorer l'accès des enfants protégés à la culture, au sport et aux loisirs

Les constats au plan national

Des droits garantis au plus haut niveau

- Par la Convention
 Internationale des Droits de l'Enfant
- Par le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 à valeur constitutionnelle

Des inégalités d'accès

- Coût financier pour les familles
- Inégalités territoriales dans le maillage des structures et services proposés



Un accès rendu plus complexe pour les enfants protégés

- Concurrence des activités collectives par rapport aux activités individuelles pour les enfants accueillis en établissement
- Contraintes d'agenda des enfants : scolarité, soins éventuels, exercice des droits de visite et d'hébergement...
- Contraintes de déplacement et mobilisation des professionnels
- Autocensure
- Coût de certaines pratiques culturelles ou sportives

Zoom sur

Les "bulles de culture" organisées par le Département de la Côte-d'Or

Partant du constat que la culture est un ciment du vivre ensemble, qu'elle favorise l'ouverture d'esprit, qu'elle offre des occasions de gagner en confiance, et qu'en ce sens elle constitue un des besoins fondamentaux de l'enfant, le Département de la Côte-d'Or a élaboré une offre d'ateliers artistiques à destination des jeunes confiés au Département au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.



Les objectifs

- Amener des propositions de pratiques artistiques au plus près des mineurs protégés pour (ré)introduire la culture dans leur parcours de vie
- □ Permettre aux enfants, au travers de la pratique artistique, de développer leurs facultés cognitives et relationnelles, d'explorer le monde et de partager avec les autres
- ☐ Contribuer à satisfaire le « méta-besoin » de sécurité nécessaire à la construction des enfants, besoin fondamental en particulier en protection de l'enfance
- Permettre l'ouverture des services de protection de l'enfance au monde extérieur, tisser des liens avec le "droit commun"

Améliorer l'accès des enfants protégés à la culture, au sport et aux loisirs

Q Zoom sur

Le concours d'éloquence

Dans le cadre du Plan d'action « Bientraitance » mis en place par le Département au profit des enfants confiés ou suivis au titre de la Protection de l'Enfance, un premier concours d'éloquence a été organisé en 2022 et a été renouvelé en 2024.

Les objectifs

- ☐ Donner à entendre le témoignage des jeunes admis à l'Aide Sociale à l'Enfance ;
- ☐ Promouvoir la notion de bientraitance auprès des jeunes eux-mêmes et des professionnels ;
- □ Valoriser les jeunes et montrer, au travers de leurs parcours exemplaires bien que souvent difficiles, que le passage par la Protection de l'Enfance peut conduire à la réussite et à l'épanouissement.





Améliorer l'accès des enfants protégés à la culture, au sport et aux loisirs

Les objectifs





Ce que le Département réalise

- Le Département a noué des partenariats solides avec les structures culturelles, sportives et de loisir
- Le Département a créé un réseau de référents culture et sport au sein des services départementaux
- Les services "Culture et Evènements Côte-d'Or"
 et "Sport et évènements Côte-d'Or"
 accompagnent les services sociaux du Département dans la déclinaison des actions au profit des publics fragiles et particulièrement vis à vis des enfants protégés
- Le Département met en œuvre des "Bulles de culture" dédiées à la réalisation d'activités culturelles au sein des établissements de protection de l'enfance
- Le Département met en œuvre des actions collectives en proximité au sein des Agences Solidarités Côte-d'Or promouvant l'intermédiation culturelle et sportive pour les publics accompagnés
- Le Département organise un concours d'éloquence dédié aux enfants protégés tous les deux ans depuis 2022

Les points d'attention

- Des territoires inégalement dotés en lieux culturels ou sportifs
- De fortes contraintes en matière de mobilité et d'accès facilité à des réseaux de transport
- Une place des écrans toujours plus grande
- Des ruptures de parcours qui peuvent freiner l'accès à la culture, au sport et aux loisirs
- Certains enfants en situation d'extrême fragilité physique ou psychologique
- Une méconnaissance des services et dispositifs locaux mobilisables par certains professionnels
- Une désertion des activités culturelles et sportives à l'adolescence



Améliorer l'accès des enfants protégés à la culture, au sport et aux loisirs

Les orientations et les actions à mettre en œuvre dans le cadre du nouveau Pacte Social pour la Côte-d'Or

Permettre à chaque enfant de bénéficier d'au moins une activité culturelle ou sportive régulière en mobilisant, prioritairement, le milieu ordinaire

Inclure l'accès à la culture et au sport dans les projets des établissements relevant de la protection de l'enfance et désigner, au sein de chaque dispositif de protection de l'enfance, un

référent en charge du sport et de la culture

Intégrer l'accès à la culture et au sport dans le Projet Pour l'Enfant et faire de l'accès à la culture, au sport et aux loisirs un enjeu des parcours

Cartographier et mobiliser les dispositifs locaux et recourir en premier lieu, au dispositif de droit commun permettant une activité culturelle et sportive régulière et accessible

Améliorer l'information des professionnels sur les dispositifs mobilisables et leurs évolutions et **poursuivre** les actions collectives ou l'organisation de forums dédiés au sport et à la culture au sein de chaque Agence Solidarités Côte-d'Or

Mieux **mobiliser** les parents dans l'accès à la culture et au sport de leurs enfants

Recourir à des séjours culturels, sportifs et de loisirs lors des vacance scolaires

Rappeler dans le livret d'accueil que l'accès à la culture, au sport et aux loisirs des enfants constitue un droit

Développer le parrainage et le mentorat pour permettre aux enfants protégés de se construire un capital social

- ☐ Taux d'enfants protégés inscrit dans une pratique culturelle ou sportive régulière
- ☐ Taux d'enfants protégés bénéficiant d'une ou plusieurs activités culturelle, sportive ou de loisirs lors des vacances scolaires
- ☐ Nombre d'enfants bénéficiaires d'un parrain ou d'un mentort

Les partenaires

- Partenaires culturels et sportifs du Conseil Départemental
- Opérateurs du Conseil Départemental
- Acteurs

 associatifs
 habilités au
 parrainage et
 au mentorat

Lutter contre les violences sexuelles

Les constats

Au niveau national

160 000

mineurs sont victimes de violences sexuelles par an en France

1 mineur victime toutes les 3mn



 Les mineurs en situation de handicap ont 4,6 fois plus de risques d'être victimes de violences sexuelles

45_{mn}

C'est le temps nécessaire pour qu'un mineur soit **enfermé** dans une **conversation en ligne** à visée sexuelle

75 % des victimes connaissent bien leur agresseur

75% des victimes sont des filles

Les **principaux agresseur**s des garçons sont les **frères** (21 %), les **pères** et **beaux-pères** (20 %) et les **cousins** (17 %)

En Côte-d'Or

- En 2023, 149 informations préoccupantes portaient sur des violences sexuelles supposées.
 En septembre 2024, une hausse de plus de 50 % par rapport à l'année précédente a été constatée
- 235 évènements indésirables graves concernant des violences sexuelles subies par des mineurs sont remontés des MECS entre 2020 et 2024
- En 2023, l'Unité d'Accueil Pédiatrique Enfance en Danger (UAPED) de Dijon a reçu 440 victimes mineures (261 en 2022), dont 313 concernent des victimes de violences sexuelles (213 en 2022), soit 71 % des mineurs reçus par l'unité.



Lutter contre les violences sexuelles

Les objectifs









Ce que le Département réalise

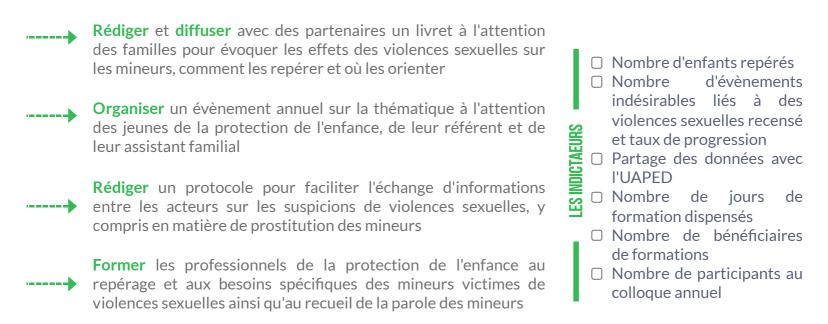
- Le Département organise des séances d'information dans les établissements scolaires et les MECS via son Centre de Planification et d'Education Familiales
- Le Département a créé un réseau de référents
 « vie affective et sexuelle » qu'il anime au sein des Maisons d'Enfants à Caractère Social
- Le Département organise des formations à destination des professionnels
- Le Département assure un **cofinancement** de l'**Unité d'Accueil Pédiatrique Enfant en Danger**
- Le Département s'assure de la consultation systématique des casiers judiciaires et du Fichier des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (Fijais) pour les personnes intervenant au contact des mineurs confiés conformément à la loi
- Le Département est doté de procédures de remontée des évènements indésirables pleinement intégrées par les opérateurs en charge de la gestion des établissements et dispositifs de protection de l'enfance
- Le Département déploie une politique de prévention de la maltraitance et de promotion de la bientraitance dans son action en faveur de l'enfance protégée
- Le Département s'est doté d'un référent dédié aux violences sexuelles

Les points d'attention

- Des professionnels très peu formés à la question des violences sexuelles
- Des accompagnements non différenciés malgré l'impact des violences sexuelles dans le développement somatique et psychique du mineur victime
- Des auteurs mineurs sont souvent stigmatisés dans les collectifs qui les accueillent
- Une sensibilisation des enfants et des jeunes sur les risques de violences sexuelles spécifiques aux réseaux sociaux reste à parfaire

Lutter contre les violences sexuelles

Les orientations et les actions à mettre en œuvre dans le cadre du nouveau Pacte Social pour la Côte-d'Or



Les partenaires

problématique des violences sexuelles

- Opérateurs du Conseil Départemental

Réorganiser le réseau des référents « vie affective et sexuelle » pour l'élargir à tous les modes d'accueil et pour y intégrer la

Professionnels de santé

Accompagner les acteurs de la prévention et de la protection de l'enfance et renforcer l'attractivité

Les constats au plan national

Des difficultés de recrutement qui se renforcent d'année en année



Dans une enquête réalisée par l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (UNIOPSS), 97 % des établissements répondants indiquaient être confrontés à des problèmes de recrutement

30000

C'est l'estimation du **nombre de postes vacants** en protection de l'enfance au niveau national

Le taux moyen de postes vacants d'élevait à 9 % en 2023 au sein des établissements de protection de l'enfance

Une **formation initiale** des professionnels parfois **décorrélée des besoins** des établissements

Un accompagnement des assistants familiaux et des tiers dignes de confiance à renforcer

- Certains professionnels et personnes ressources ont le sentiment d'être isolés dans l'exercice de leurs missions
- Des situations d'épuisement avérées face à des situations complexes
- Certains assistants familiaux ont le sentiment de n'être pas assez intégrés dans le collectif de professionnels chargé du parcours des enfants confiés
- De fortes contraintes en matière d'organisation du travail: droits de visites et d'hébergement, soins...
- Des droits à congés insuffisamment utilisés
- Peu de place laissée à la formation continue

En Côte-d'Or comme ailleurs:

- Des professionnels souvent directement confrontés aux phénomènes de violence au sein des Maisons d'Enfants à Caractère Social de Côted'Or
- Près de 42 % des évènements indésirables concernaient, en 2023, des actes de violences physique ou verbale à l'égard des professionnels principalement relatifs à des actes de violence physique
- Un déport de charge des structures médicosociales vers les établissements sociaux

Des difficultés exprimées par certains professionnels

- Des professionnels qui souhaitent davantage de coopération entre tous les acteurs agissant dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance
- Des situations d'urgence de plus en plus nombreuses

Accompagner les acteurs de la prévention et de la protection de l'enfance et renforcer l'attractivité

Les objectifs







Ce que le Département réalise

- Le Département a mis en place une grille graduée de remontée des évènements indésirables que chaque opérateur doit renseigner en cas d'incident et lui adresser
- Le Département peut compter sur des professionnels engagés au profit des enfants et des jeunes confiés et de leurs familles
- Le Département propose de nombreuses modalités de formation aux acteur œuvrant dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance
- Le Département réalise des audits thématiques qui permettent d'appréhender les conditions de travail des professionnels
- Le Département entretient un dialogue permanent et opère des visites régulieres avec les opérateurs de la protection de l'enfance
- Le Département entretient un dialogue social nourri avec les organisations représentatives du personnel

Les points d'attention

- Une information parfois insuffisante des professionnels quant aux politiques et projets menés par le Département
- Des conditions d'exercice des missions de plus en plus complexe: un réseau d'acteurs dense et fonctionnant parfois en silo, des profils d'enfants qui évoluent (besoin en soins, délinquance...), une législation régulièrement modifiée
- Des besoins en formation continue croissant
- La nécessité de faire équipe au sein d'un collectif d'agents aux statuts extrêmement diversifiés
- Un turnover important des professionnels en protection de l'enfance

Zoom sur les "labos de l'ASE" mis en place par le Département

Conformément à la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, la formation initiale et continue des professionnels intervenant en protection de l'enfance constitue une obligation. Dans ce cadre, les "labos de l'ASE" constituent un espace de formation pluridisciplinaire et inter-institutionnel créé en 2020, qui prend appui sur des interventions de professionnels de terrain et promeut les échanges entre les participants issus d'horizons divers.

Les "labos de l'ASE" permettent aux professionnels d'acquérir ou de consolider des connaissances, de favoriser l'approche pluridisciplinaire et multidimensionnelle des problématiques, de permettre le partage d'expériences et des bonnes pratiques entre les services et les institutions. Les "labos" sont animés par un ou plusieurs professionnels et s'adressent à tous les agents du Conseil Départemental ou des partenaires concourant aux missions de protection de l'enfance.

Les sujets multiples et diversifiés concernent notamment :

- des thématiques juridiques articulées à la pratique (ex: "L'exercice de l'autorité parentale au quotidien", "Mieux comprendre le statut de l'enfant pupille et la procédure d'adoption"...)
- le dispositif de protection de l'enfance dans sa dimension préventive ou de protection (ex: "L'autonomie des jeunes: quels leviers et quelles ressources ?", "L'accompagnement du côté du domicile en protection de l'enfance"...)
- la coopération avec les partenaires de la protection de l'enfance (ex: "La MDPH comment ça marche ?", "La lutte contre les violences familiales"...)

Accompagner les acteurs de la prévention et de la protection de l'enfance et renforcer l'attractivité

Les orientations et les actions à mettre en œuvre dans le cadre du nouveau Pacte social pour la Côte-d'Or



d'enseignement supérieur

Ecouter et observer pour anticiper

Les constats

Compter pour quelqu'un : un des besoins fondamentaux des enfants

- Pour se construire, chaque enfant doit avoir le sentiment de compter pour quelqu'un et pouvoir compter sur quelqu'un
- En protection de l'enfance, la "juste distance" est difficile à trouver pour les professionnels et est souvent perçue comme le fait de ne pas s'attacher ou de ne pas témoigner de l'affection

Des sources d'information et d'inspiration nombreuses

- De nombreux rapports et contributions aux réflexions autour des missions de prévention et de protection de l'enfance publiés par les acteurs institutionnels et associatifs
- Des outils de veille qui permettent de se tenir informés des bonnes pratiques développées en matière de prévention et de protection de l'enfance

Les enfants protégés demandent majoritairement à être écoutés et considérés

- Les enfants protégés souhaitent que leur parole soient mieux entendue et souhaitent pouvoir agir sur leur environnement habituel
- Les enfants ont des attentes fortes en matière de respect de leur parole, notamment dans le cadre des écrits réalisés dans le suivi de leurs parcours
- Les dossiers des enfants peuvent parfois conduire à développer des visions stéréotypées de leurs situations et des a priori

Un manque de partage des informations quant aux évolutions en cours

- De nombreuses statistiques et données sont produites par les services du Département
- Les données disponibles sont insuffisamment partagées entre les niveaux stratégiques et opérationnels
- La durée des placements est insuffisamment interrogée et analysée

Zoom sur l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE) de la Côte-d'Or

Créés par la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, les Observatoires Départementaux pour la Protection de l'Enfance ont pour mission de:

- recueillir, examiner et analyser les données relatives à l'enfance en danger dans le département;
- suivre la mise en œuvre des documents d'orientation et des documents-cadres relatifs à la politique de protection de l'enfance
- formuler des propositions et des avis sur la mise en œuvre de la politique de protection de l'enfance
- réaliser un bilan annuel des formations continues délivrées dans le département et élaborer un programme pluriannuel des besoins en formation de tous les professionnels concourant dans le département à la protection de l'enfance

L'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance du Département de la Côte-d'Or, présidé par le Président du Conseil Départemental se réunit a minima une fois par an dans sa composition plénière qui regroupe l'ensemble des acteurs concourant à la politique de protection de l'Enfance (élus et services du Département, opérateurs du Département et acteurs associatifs, services de l'Etat, Agence Régionale de Santé, Organismes de Sécurité Sociale, Centres Hospitaliers, ordre des avocats, représentants des usagers...).

L'ODPE conduit également des travaux en matière de participation des usagers (suivi du Comité Départemental des Usagers de la Protection de l'Enfance), de formation (organisation des "Labos de l'ASE"), de statistiques (élaboration d'une revue de gestion mensuelle, trimestrielle et annuelle).

Il participe également aux travaux conduits au sein du réseau régional des ODPE.

Ecouter et observer pour anticiper

Les objectifs



Mieux prendre en compte la parole des usagers et de leurs familles



Améliorer le pilotage des missions de prévention et de protection de l'enfance



Mieux faire connaître les missions de prévention et de protection de l'enfance

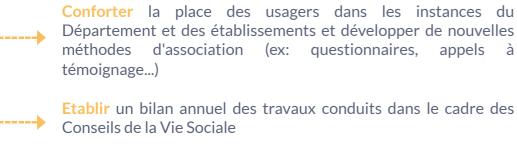
Ce que le Département Les points d'attention réalise

- Le Département promeut le développement des conseils de la vie sociale au sein de tous les établissements de protection de l'enfance
- Le Département a mis en place un Comité Départemental des Usagers de la Protection de l'Enfance
- Le Département associe les associations d'usagers aux travaux de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance
- Le Département recueille systématiquement la parole des enfants, des jeunes et de leurs familles lors de la réalisation des contrôles et audits
- Le Département recueille la parole des enfants et des jeunes lors de ses visites sur site
- Le Département déploie de nouveaux systèmes et process informatiques qui lui permettent de faciliter les échanges d'informations
- Le Département possède et suit de nombreuses statistiques tant locales que nationales

- Des instances et des groupes de réflexion qu'il convient de ne pas multiplier pour se consacrer à l'action
- Une mobilisation des usagers dans les instances du Département à conforter dans la durée
- Une absence de remontée au Département des problématiques évoquées dans les Conseils de la Vie Sociale des établissements
- Des outils de veille et de suivi insuffisamment partagés
- Des supports d'information à destination des professionnels et du grand public à moderniser

Ecouter et observer pour anticiper

Les orientations et les actions à mettre en œuvre dans le cadre du nouveau Pacte social pour la Côte-d'Or



Renforcer, encore, la place des usagers lors de la réalisation des contrôles, audits et évaluation en allant systématiquement à leur rencontre

Renouveler les canaux d'information sur la politique départementale de prévention et de protection de l'enfance (lettre d'information régulière, partage des bonnes pratiques, organisation d'ateliers...)

Vérifier régulièrement l'appropriation par chaque professionnel de la "charte éthique" départementale

Développer l'approche statistique à travers de nouvelles modalités de suivi (données de santé publique, étude de cohorte...)

Renforcer la place de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance au sein des réseaux régional et national des observatoires

Les partenaires

- Opérateurs du Conseil Départemental
- Réseaux des Observatoires Départementaux de la Protection de l'Enfance
- Observatoire National de la Protection de l'Enfance

- □ Nombre d'instances associant les usagers⊇ □ Nombre d'usagers
 - Nombre d'usagers entendus lors des contrôles, audits et évaluation
 - Nombre et nature des réclamations reçues de la part des usagers de la protection de l'enfance

Suivi de la mise en oeuvre du nouveau Pacte Social pour la Côte-d'Or en faveur de l'enfance

Un suivi opéré par le Pôle Solidarités Jeunesse Culture Sports

Le suivi du nouveau Pacte Social sera assuré par le Pôle Solidarités Jeunesse Culture Sports du Conseil Départemental.

Un bilan de la mise en œuvre du nouveau Pacte Social pour la Côte-d'Or en faveur de la prévention et de la protection de l'enfance sera présenté annuellement à l'Assemblée Départementale ainsi que lors de la réunion plénière de l'ODPE.

Une information régulière des professionnels

Les professionnels concourant aux missions de prévention et de protection de l'enfance seront régulièrement tenus informés des avancées de la mise en œuvre du nouveau Pacte Social pour la Côte-d'Or en faveur de l'enfance, à travers, notamment, la diffusion d'une lettre d'information.

Parallèlement, des groupes de travail thématiques et techniques seront créés afin d'assurer la déclinaison opérationnelle de ce pacte et d'en faciliter l'appropriation par les agents et partenaires exerçant des missions dans les champs de la prévention et de la protection de l'enfance.

Pour approfondir

01

Etat des lieux

- « La protection de l'enfance à l'horizon 2030-2035 », Futuribles, 2023
- « L'Aide Sociale à l'Enfance, édition 2024 », Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), 2024
- « La protection de l'enfance est en danger : les préconisations du CESE », Conseil Economique, Social et Environnemental, 2024

02

Prévenir

- « La santé des enfants : une politique à refonder pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé », Cour des Comptes, 2021
- Rapport de la commission d'experts sur l'impact de l'exposition des jeunes aux écrans remis au Président de la République, 2024
- « Le droit des enfants à un environnement sain », Défenseur des droits, 2024

03

Protéger

- « La santé des enfants protégés », seizième rapport au Gouvernement et au Parlement », Observatoire National de la Protection de l'Enfance, 2022
- « La scolarité des enfants protégés », Observatoire National de la Protection de l'Enfance, 2022
- « Les ressources des jeunes à la fin de leur parcours de placement à l'Aide Sociale à l'Enfance », Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire (INJEP), 2023
- « Le droit des enfants aux loisirs, au sport et à la culture », Défenseur des droits, 2023
- « Retisser les fils du destin : parcours des jeunes placés », France Stratégie, Note d'analyse, 2024

04

Piloter

• « A hauteur d'enfants", Rapport de la Mission "La parole aux enfants" remis à Monsieur Adrien TAQUET Secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, 2022

